



Alata, le 4 octobre 2018

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'ALATA

Enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone classée 2AUG2, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement d'ensemble au lieu-dit « La Balisaccia

Par arrêté n° 20/2018 en date du 4 octobre 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone classée 2AUG2, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement d'ensemble au lieu-dit « La Balisaccia

A cet effet, Madame Vanessa MARCHIONI a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Bastia le 3 août 2018.

Ladite enquête se déroulera en Mairie annexe d'Alata Trova, lieu-dit Trova – 20167 ALATA du 22 octobre 2018 au 23 novembre 2018 inclus.

Le dossier sera consultable sur place les mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 14h30. Il sera également consultable sur le site internet de la commune : www.alata.corsica.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie annexe d'Alata Trova– lieu-dit Trova – 20167 ALATA les lundi 22 octobre 2018, de 9h à 13h, mercredi 07 novembre 2018, de 9h à 12h, jeudi 15 novembre 2018, de 9h à 13h, vendredi 23 novembre 2018, de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignées au sein du registre mis en place à cet effet en Mairie annexe ou encore sur le registre dématérialisé et sécurisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/988>.

Elles pourront également être adressées par écrit jusqu'au 23 novembre 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) sous pli cacheté, à : Mairie d'ALATA/enquête publique/Modification n° 1 du PLU – à l'attention de Mme Vanessa MARCHIONI commissaire enquêteur, Mairie annexe, lieu-dit Trova, 20167 ALATA.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Alata village, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site internet de la commune ; ces mêmes documents demeureront consultables durant une année à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/988>.

A l'issue de l'enquête publique, le projet – éventuellement modifié - de modification n°1 du PLU sera soumis à l'approbation définitive du Conseil Municipal.